

I ASSEMBLEE GENERALE FFSA A MARSEILLE

L'Assemblée générale ordinaire de la FFSA s'est tenue le samedi 2 mars 2002 dans les locaux du Cercle de l'Aviron de Marseille.

A cette occasion, la **Grande médaille d'or** de la FFSA à été remise à **Denis MASSEGLIA**, Président Honoraire.

Lors de cette même assemblée, **Olivier LAPLANCHE** a été élu au **Comité Directeur** de la FFSA sur le siège réservé aux moins de 26 ans. Ce poste n'avait pas été pourvu l'année dernière faute de postulant.

II UN CHARGE DE COMMUNICATION A LA FFSA

Laurent GASSIER a rejoint l'équipe du siège fédéral en qualité de Chargé de Communication.

III LABELS ECOLE FRANCAISE D'AVIRON

Vous trouverez ci-joint (annexe 1) la liste définitive des clubs labellisés Ecole Française d'Aviron 2002, approuvée par le Comité Directeur du 26 janvier 2002 et celui du 3 mars 2002.

IV NOUVELLES AFFILIATIONS A LA FFSA

Trois nouveaux clubs ont récemment rejoint la FFSA :

- Excenevex skiff Dauphiné Savoie (74)
- Association des usagers du port de Meschers Poitou Charente (17)
- Club nautique de Sassenage Dauphiné Savoie (38)

V RECTIFICATIFS DOCUMENT FEDERAL

Deux petites erreurs se sont glissées dans le document récapitulatif "Réglementation des régates nationales et internationales en France en 2002."

Page 16 : Critérium National Vétéran.

La course n°2 concerne l'épreuve du 4 rameurs en pointe avec barreur vétéran.

Page 22 : Tableau récapitulatif des manifestations.

Les épreuves des Championnats de France senior bateaux longs sont les suivantes :

	2X	4X-	2+	4-	4+	8+
FS	•	•		•		
HS	•	•	•	•	•	•

VI REGATES QUALIFIANTES MER 2002

Vous trouverez ci-dessous, pour chaque région maritime, la liste des régates qualifiantes pour les Championnats de France d'aviron de mer 2002.

DATE	INTITULE DE LA REGATE	LIEU	ORGANISATEUR
<u>Manche</u>			
18 mai	Coupe de la côte des îles	Carteret	CA Mer Barneville-Carteret
1er juin	Régate en mer	Granville	Aviron Granvillais
14 sept.	De la rade au cap	Le Havre	Société Havraise/Hte-Normandie
21 sept.	La rade à bout de bras	Cherbourg	Cherbourg Club Aviron de Mer
29 sept.	Régate en mer	Gravelines	Gravelines U.S. Aviron
<u>Atlantique Nord</u>			
7 avril	Championnat de Bretagne, manche 2	Concarneau	Av de Mer Concarnois
21 avril	Championnat de Bretagne, manche 3	Carantec	Club d'Aviron Carantecois
1er mai	Trophée des Trois Iles	Basse-Indre	Cercle Nautique d'Indre
9 juin	Championnat de Bretagne, manche 4	Aber-Wrac'h	Club d'Aviron de Paluden
30 juin	Championnat de Bretagne, manche 5	Brest	Yole Club Brest Iroise
15 sept.	Régates de Pornichet	Pornichet	Comité Départemental 44
<u>Atlantique Sud</u>			
15 sept.	2e Régate Le Phare du Bout du Monde	La Rochelle	Comité Départemental 17
28 sept.	Endaikada 2002	Hendaye	Endaika
<u>Méditerranée</u>			
19-20 mai	Virée des Calanques	Marseille	C.A. Marseille
7 sept.	La Cassidaigne	Cassis	C.N. Cassis
15 sept.	Championnats de Méditerranée	La Grande Motte	A.C. du Ponant
29 sept.	Championnat de Côte d'Azur	Toulon	Aviron Toulonnais

Nous vous rappelons que seuls les rameurs et barreurs ayant couru lors d'une régata qualifiante dans leur région maritime peuvent s'engager et participer aux Championnats de France.

VII RAMEURS ETRANGERS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

Nous vous rappelons les dispositions du Code des courses concernant la participation de rameurs étrangers seniors aux Championnats de France :

“Ces rameurs devront, préalablement à... la date de clôture des engagements, avoir remis à la FFSA une déclaration écrite sur l'honneur précisant qu'ils ne courront pas et qu'ils n'ont pas couru, la même année civile, un championnat national d'aviron.”

Tout rameur étranger n'ayant pas satisfait à cette obligation sera considéré en infraction.

VIII CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX COURTS

Vous trouverez ci-joint (annexe 2) le formulaire de réservation pour les repas aux Championnats de France juniors et seniors bateaux courts 2002 qui se dérouleront du 19 au 21 avril 2002 à Cazaubon.

Pour vos hébergements, vous pouvez contacter Madame Françoise DATAS, 20 rue de Gascogne, 32150 CAZAUBON, Tél. : 05 62 09 50 29 ou 06 80 71 21 75 (aux heures de repas de préférence).

IX CIRCUIT RANDON'AVIRON EDF

La plaquette regroupant l'ensemble des randonnées du circuit Randon'Aviron EDF est désormais disponible. Vous trouverez ci-joint un exemplaire (annexe 3), n'hésitez pas à nous contacter si vous en désirez davantage.

Vous trouverez également en annexe la liste des clubs ayant reçu l'attestation des 1 000 km de Randon'Aviron pour leur participation au circuit 2001. Le trophée Randon'EDF revient quant à lui au Cercle de l'Aviron de Lyon, il a été remis lors de l'Assemblée Générale de la FFSA.

X FETE DU NAUTISME

Pour la troisième année consécutive, la Fête du Nautisme se déroulera le week-end des 11 et 12 mai prochain. Ces journées sont placées sous le signe de la découverte des loisirs nautiques et visent à promouvoir davantage les différentes activités liées à l'eau. Organisée sur la France entière, cette fête est l'occasion pour tous de profiter de l'écho médiatique de l'événement.

Pour figurer en qualité d'organisateur, il est nécessaire, au préalable, de déclarer son intention de participer sur internet : www.fetedunautisme.com, ou de contacter le comité d'organisation au numéro de téléphone suivant : 08 20 82 01 54.

XI QUESTIONNAIRE STAGES D'ETE

Comme chaque année et pour répondre à l'attente d'un public toujours plus nombreux, nous invitons les structures qui organisent des stages d'aviron durant la période estivale à nous renvoyer le questionnaire ci-joint (annexe 4) avant le 31 mars 2002.

La liste de ces opérations sera présente sur le site internet de la FFSA et un document de promotion sera édité.

XII PATRIMOINE AVIRON

La Commission patrimoine de la FFSA lance un recensement des objets historiques de l'aviron (locaux, bateaux, trophées, tableaux, affiches, archives, médailles...). Vous trouverez ci-joint (annexe 5) une fiche de recensement à nous retourner complétée.

En plus de son intérêt patrimonial soulignant notre présence aux racines du sport, l'objet en photo pourra venir enrichir la collection du Musée de l'Aviron sur le site internet de la FFSA.

Des correspondants Patrimoine sont à votre disposition pour tout renseignement :

- Jean Michel ITANT (05 45 91 00 57)
Poitou-Charentes, Aquitaine, Limousin, Lorraine, Alsace
- Sophie DAMBRY (02 35 70 20 78) :
Haute et Basse-Normandie, Flandres, Bretagne
- Laure WATEAU (01 30 37 38 66)
LIFA, Picardie, Champagne-Ardenne
- Christine LANGE (04 68 66 38 22)
Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Auvergne
- Alain LAUNAY (02 47 05 22 64)
Centre, Franche-Comté, Pays de la Loire, Bourgogne
- Etienne CHOPOT (04 92 94 06 86)
Provence, Côte d'Azur, Dauphiné-Savoie, Lyonnais, Corse

Rappel : La FFSA est toujours heureuse de recevoir les plaquettes des clubs éditées à l'occasion de leur centenaire !

XIII OBLIGATIONS EMPLOYEURS SPORT

Vous trouverez ci-joint (annexe 6) la dernière lettre du Conseil Social du Mouvement Sportif (COSMOS) qui précise les obligations de versements des taxes par les employeurs de la branche professionnelle sport, au titre :

- de la formation professionnelle
- du congé individuel de formation
- du fond d'aide au développement du paritarisme.

XIV REGATE MONDIALE VETERANS FISA

La régata mondiale des rameurs vétérans 2003 se déroulera à Roudnice (République Tchèque) du 5 au 8 septembre 2003.

Pour plus d'informations concernant cette manifestation, contactez le comité d'organisation à l'adresse suivante :

World Masters Regatta Racice 2002
Ceky veslarsky svaz
Atletica 100/2 ,
160 17 Praha
REPUBLIQUE TCHEQUE

Fax : 00 420 2 572 10 847
e-mail : info@racicemasters2002.cz

XV SPECTATEURS AUX CHAMPIONNATS DU MONDE

Le comité d'organisation des Championnats du monde d'aviron 2002 qui se dérouleront à Séville (Espagne) du 15 au 22 septembre 2002 met en vente des billets de tribune aux tarifs suivants :

- Eliminatoires et repêchages : dimanche 15 au mercredi 18 septembre 6,01 € par jour
- Demi-finales : jeudi 19 et vendredi 20 septembre 21,04 € par jour
- Finales : samedi 21 et dimanche 22 septembre 24,04 € par jour

- Forfait pour la totalité de la compétition (tribune couverte) : 90,10 €.

Pour commander ou obtenir plus de renseignements : www.sevilla-2002.org par internet, 00 34 955 06 20 20 par Fax, 00 34 955 06 20 02 par téléphone.

XVI ANNUAIRE DES CLUBS 2002

L'annuaire des clubs 2002 a été édité. Des exemplaires pour chaque club ont été remis aux délégués des ligues lors de l'Assemblée Générale de la FFSA du 2 mars 2002 à Marseille. Il est également disponible auprès de la FFSA sur simple demande.

Destinataires : Clubs, Comités Départementaux, Présidents de Ligues, Comité Directeur, Directeur Technique National, Entraîneurs Nationaux, Cadres Techniques Sportifs Présidents de Commissions, Représentants Sportifs des Ligues à la CSN., Arbitres Fédéraux.

Championnats de France de Bateaux Courts 2002

RESERVATION DES REPAS

Cantine du CEG de CAZAUBON

Imprimé à retourner pour le 08 avril à Madame Françoise DATAS
20 rue de Gascogne – 32150 CAZAUBON
accompagné du règlement de la totalité du montant des réservations
par chèque à l'ordre de : *Armagnac Aviron Club*

LIGUE :

CLUB :

NOM du délégué responsable :

Nombre de tickets de petits déjeuners commandés (prix unitaire : 3 €)

Judi	18 avril	<input type="text"/>	Tickets	
Vendredi	19 avril	<input type="text"/>	Tickets	
Samedi	20 avril	<input type="text"/>	Tickets	
dimanche	21 avril	<input type="text"/>	Tickets	
TOTAL :			<input type="text"/> Tickets	X 3 € = <input type="text"/> €

Nombre de tickets repas commandés (prix unitaire : 9 €)

Mercredi	17 avril	midi	<input type="text"/>	Tickets	
Mercredi	17 avril	soir	<input type="text"/>	Tickets	
Judi	18 avril	midi	<input type="text"/>	Tickets	
Judi	18 avril	soir	<input type="text"/>	Tickets	
Vendredi	19 avril	midi	<input type="text"/>	Tickets	
Vendredi	19 avril	soir	<input type="text"/>	Tickets	
Samedi	20 avril	midi	<input type="text"/>	Tickets	
Samedi	20 avril	soir	<input type="text"/>	Tickets	
Dimanche	21 avril	midi	<input type="text"/>	Tickets	
TOTAL :			<input type="text"/> Tickets	X 9 € = <input type="text"/> €	

A.....le.....

Signature :

Total petit déjeuner	<input type="text"/>	€
Total repas	+	<input type="text"/> €
Total Général	=	<input type="text"/> €

N.B : Pas de réservation sans paiement. Les tickets non utilisés ne seront pas remboursés

RESERVE AAC	RESERVATION RECUE LE : <input type="text"/>	BANQUE : <input type="text"/>
	CHEQUE N° : <input type="text"/>	PAYE PAR : <input type="text"/>



Le Président délégué
ref : FA/MB/49

Mesdames et Messieurs
les employeurs sportifs

Paris, le 17 février 2002

Mesdames, Messieurs,

Vous avez été tenus informés, notamment par une récente Lettre du CoSMoS, de l'évolution des négociations de la CCN Sport, ainsi que de l'extension - par arrêté de la Ministre de l'emploi et de la solidarité en date du 14 décembre 2001 (J.O. 26 décembre) - des accords relatifs, l'un au champ d'application de la convention collective, l'autre à la mise en place d'un fonds de fonctionnement et de développement du paritarisme. Ces dispositions s'imposent donc désormais à l'ensemble des employeurs de la branche professionnelle.

Les partenaires sociaux n'ont pas encore pris position pour désigner le ou les OPCA qualifiés pour percevoir la participation des employeurs au titre de la formation professionnelle : chacun d'entre vous demeure donc libre de s'adresser à l'OPCA de son choix pour effectuer les versements imposés par le Code du travail.

I- Cette liberté vaut pour le financement du plan de formation et d'alternance : vous pouvez donc continuer d'adresser à l'OPCA de votre choix les versements correspondants, soit :

- Si vous êtes une structure de **moins de 10 salariés** :
Au titre du plan de formation : 0.15%
Au titre de l'alternance : 0.10% si vous êtes assujetti à la taxe d'apprentissage.
- Si vous êtes une structure de **plus de 10 salariés** :
Au titre du plan de formation : 1% ou 0.90% si vous êtes assujetti à la taxe d'apprentissage
Au titre de l'alternance : 0.30% ou 0.40% si vous êtes assujetti à la taxe d'apprentissage

- II- Mais en pratique, il en allait déjà autrement pour la participation des employeurs au financement du congé individuel de formation (CIF) : seuls pouvaient la percevoir les OPCA spécialement agréés à cet effet ; parmi les OPCA les plus implantés dans le secteur du sport, seul UNIFORMATION répondait à cette exigence.

C'est ce qui a incité les partenaires sociaux, sur proposition de la Commission nationale emploi formation du sport, à convenir de l'accord national professionnel du 20 décembre 2001. Selon cet accord, les employeurs devront s'acquitter auprès de l'OPCA UNIFORMATION, des versements suivants :

1 au titre du CIF :

- **Un CIF pour les bénévoles** : afin de permettre la mise en place des CIF prévus à l'article 45-1 de la loi du 06 juillet 2000 (salariés dont l'activité professionnelle ne relève pas de la branche sport et ayant une fonction de bénévole dans une association sportive), toutes les entreprises devront s'acquitter d'une contribution spécifique de 0,02% de leur masse salariale brute. Cette contribution ne peut être inférieure à 10 Euros, ni supérieure à 5 000 Euros.
- **Un CIF pour les salariés en CDD** : les structures quel que soit leur effectif sont tenues de verser une cotisation spécifique de 1% du montant des salaires versés aux titulaires de contrat de travail à durée déterminée afin de financer le CIF et le bilan de compétence des intéressés.
- **Un CIF pour les salariés en CDI, dans les structures ayant plus de dix salariés équivalents temps plein** : les structures assujetties au versement du CIF, c'est-à-dire les structures de plus de dix salariés, devront s'acquitter d'une cotisation de 0.2 % de leur masse salariale brute, au titre des cotisations pour les congés individuels formation des salariés.

2 au titre de la participation au fonds d'aide au développement du paritarisme :

Toutes les entreprises de la branche professionnelle, quel que soit le nombre de leurs salariés, doivent s'acquitter d'une taxe de 0.03%, appelée dès le premier Euro, au titre du fonds d'aide au développement du paritarisme.

Ce fonds permet :

- d'affecter des fonds à chaque organisation syndicale, employeurs et salariés, pour son fonctionnement ;
- de rembourser les frais des partenaires sociaux aussi bien employeurs que salariés engagés pour les négociations paritaires ;
- de financer des études décidées par les partenaires sociaux, ex : lancement d'un contrat d'études prospectives (CEP).

En restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Mesdames Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Alaphilippe', with a stylized, cursive script.

François ALAPHILIPPE

CoSMoS

Maison du Sport Français, 1 avenue Pierre de Coubertin 75640 PARIS CEDEX 13
Tél. : 01.40.78.28.09 - Télécopie : 01.40.78.29.69.